

E FOOT 38

PV N° 348



du jeudi 29 Juin 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	6
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION DELEGATIONS	10
COMMISSION FEMININES	11
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	11
COMMISSION FUTSAL.....	15
COMMISSION DES REGLEMENTS	17
COMMISSION SPORTIVE	23

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOUS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 27 JUIN 2017

LAUREATS CHALLENGE C.MONTPIED 2016-2017 U15-U17-U18F

La remise des récompenses aura lieu le **lundi 3 juillet** au district à 18h30

Liste des équipes récompensées :

CATEGORIE ET NIVEAU	EQUIPE	NOM DE L'EDUCATEUR
U18F A 8 EXCELLENCE POULE UNIQUE	ARTAS CHARANTONNAY	BAYLE CHRISTIAN
U18F A 8 PROMOTION POULE A	CLAIX	GARCIA REMY
U18F A 8 PROMOTION POULE B	LCA FOOT 38	ANTOINE SEBASTIEN
U17 EXCELLENCE	SEYSSINET 2	DESMURS KEVIN
U17 PROMOTION.EXCELLENCE POULE A	SEYSSINS 2	TEDESCO SAUVEUR
U17 PROMOTION.EXCELLENCE POULE B	MOS 3R	BRAULT PIERRE
U17 1ERE DIVISION POULE A	GONCELIN	CARELLA BRUNO
U17 1ERE DIVISION POULE B	GROUPEMENT FURE ISERE	AKBAS KERIM
U17 1ERE DIVISION POULE C	ECBF	MUET STEVEN
U17 1ERE DIVISION POULE D	UNIFOOT	ARMANET PHILIPPE
U15 EXCELLENCE	SUD ISERE	HORBASIC RENAUD
U15 PROMOTION EXCELLENCE POULE A	BEAUREPAIRE	KLEIN GREGORY
U15 PROMOTION EXCELLENCE POULE B	FC2A	TOUATI SAMIR
U15 1ERE DIVISION POULE A	SASSENAGE 2	BORSELLINO KEVIN
U15 1ERE DIVISION POULE B	MANIVAL 2	MATHIEU JEAN
U15 1ERE DIVISION POULE C	ST PAUL DE VARCES	MEUNIER KEVIN
U15 1ERE DIVISION POULE D	CROSSEY	MORATA SEBASTIEN
U15 1ERE DIVISION POULE E	ECBF	GONIN CLEMENT
U15 1ERE DIVISION POULE F	NIVOLAS 2	DETEUF BERTRAND
U15 1ERE DIVISION POULE G	ISLE D'ABEAU 2	??
U15 1ERE DIVISION POULE H	VAREZE COLLINES	BERRUYER DAVID
U15 A 8 POULE A	MANIVAL 4	DESSART MICHEL
U15 A 8 POULE B	PAS DE LAUREAT	PAS DE LAUREAT



CHALLENGE FAIR PLAY ET SPORTIVITE PAR EQUIPE

La remise du Challenge de la sportivité Seniors aura lieu le **lundi 10 juillet** 2017 à 18h30 au siège du district de l'Isère.



liste des heureux récipiendaires :

CHALLENGE FAIR PLAY ET SPORTIVITE PAR EQUIPES SENIORS 2016-2017

10 JUILLET 18H30 AU DISTRICT DE L'ISERE

VAREZE	Excellence
ASIEG	Promotion Excellence A
ESTRABLIN	Promotion Excellence B
OYEU	Première Division A
ST PAUL DE VARCES	Première Division B
TOUR SAINT CLAIR	Première Division C
VALLEE DU GUIERS	Première Division D
ST MARTIN D'URIAGE	Deuxième Division A
ASIEG	Deuxième Division B
ECBF	Deuxième Division C
THODURE	Deuxième Division D
VAREZE	Deuxième Division E
VALLEE DE LA GRESSE	U19 Excellence

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails

DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

(Clubs débiteurs de plus de 75 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Nous vous rappelons que vous devez être à jour de trésorerie **avant** l'Assemblée Générale du 30 Juin 2017.

Sans règlement de votre part, vous ne pourrez pas participer aux votes à l'AG et pas vous engager pour la saison 2017-2018.

SASSENAGE

QUATRE MONTAGNES

VILLENEUVE AJA

GRENOBLE DAUPHINE

ST MAURICE L'EXIL

BELLEDONNE GRESIVAUDAN

TURCS DE MOIRANS

VIE ET PARTAGE

PASSINS

MAHORAISE

AJFC

GUINEENS ISERE

VOIRON MOIRANS

O. DE VILLEFONTAINE

MOIRANS FC

FROGES

FUTSAL MARTINEROIS

ETOILE FUTSAL FONTAINE

GENDARMERIE

BELLEDONNE MEYLAN

COMMUNAUX SMH

ASIG

PLANET PHONE 38

RIVOIS FUTSAL

ACREE

BRAGA



CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: BRIOUA N. – MORE C. – BOUAT G. – ARFAOUI H. – DUTKOWSKI Y. – LE BLANC C. – BALDINO C. – BOULORD J.M.

REGLEMENTS: DOMENE – ARTAS CHARANTONNAY.

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 27/06/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) G. BISERTA, J. LOUIS, J-M. KODJADJANIAN, G. DENECHERE.

CONVOICATIONS

DOSSIER N° 60 :

Appel du club de ST GEORGES DE COMMIERS de la décision de la commission de discipline prise le 20/06/2017 parue le 22/06/2017.

MATCH : ST GEORGES DE COMMIERS/ SUD ISERE –SENIORS – 1^{ère} DIVISION- POULE B du 14/05/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 11/07/2017 à 18h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 27/06/2017

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) G. BISERTA.

DOSSIER N° 59: Appel de Mr HOCINE Halime arbitre officiel de la décision de la commission départementale des arbitres reçue le 14 juin 2017.

La commission infirme la décision de la commission des arbitres.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 20/06/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 58: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 23/05/2017 parue le 24/05/2017 PV N° 343.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA.

En présence de :

- Mr. ROBERT Jean-Luc représentant le président du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. GONTHIER Thibaut éducateur du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements.

Notant les absences excusées de Mr CLEYET-MARREL Michel président et Mr DE TICHET Thomas éducateur du club de VALLEE DU GUIERS, pour raisons professionnelles.

Notant l'absence excusée du représentant de la commission sportive.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition. Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable ;

Considérant que le club de CROLLES-BERNIN interjette appel de la décision de la commission des règlements prise le 23/05/2017 parue le 25/05/2017, PV N° 343 ayant donné match perdu par pénalité à son équipe U15 promotion d'excellence poule A.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

Après lecture des rapports des deux clubs.

- Considérant** que Mr ROBERT Jean-Luc représentant le président du club de CROLLES-BERNIN précise qu'une demande de report du match de leur équipe une U15 pour manque d'effectif a été faite à la commission sportive dans les délais règlementaires et acceptée par celle-ci.
- Considérant** que Mr ROBERT Jean-Luc précise que l'équipe deux s'est déplacée avec trois U13 pour être au complet, qu'aucuns joueurs « brulés » n'étaient dans l'effectif.
- Considérant** que Mr. GONTHIER Thibaut éducateur du club de CROLLES-BERNIN a envoyé un mail au club de VALLEE DE LA GRESSE pour reporter le match de l'équipe une à un mercredi après-midi, report accepté par le club de VALLEE DE LA GRESSE et la commission sportive.
- Considérant** que Mr. GONTHIER Thibaut n'a pas envoyé de mail au club de VALLEE DU GUIERS.
- Considérant** que Mr BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements précise que quand un club a un problème d'effectif dans une équipe, on complète l'équipe une et on regarde combien de joueurs sont disponibles pour la ou les équipes inférieures.

Que le club qui manque d'effectif doit donner la priorité à l'équipe une et non l'inverse, et demander le report



avec l'accord du club adverse et de la commission sportive pour l'équipe deux.

Considérant que la demande de report au mercredi suivant du match de l'équipe une de CROLLES-BERNIN contre VALLEE DE LA GRESSE a été validé par la commission sportive du district.

Considérant que la rencontre de l'équipe deux contre VALLEE DU GUIERS s'est joué suivant le calendrier, que deux réserves du club de la VALLEE DU GUIERS ont été déposées sur les joueurs brûlés, ces réserves instruites par la commission des règlements non pas abouties.

Par ces motifs :

La commission : Infirme la décision de la commission des règlements.

Dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de procédure d'appel (98€) sont à la charge du club de CROLLES-BERNIN.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

RÉUNION DU MARDI 27 JUIN 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

Classements des Arbitres du District de L'ISERE.

Le : Mercredi 28 JUIN 2017 à 17heures

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)

Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**
Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président : André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr



Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.
FICHE NAVETTE Commission de Discipline, pris note.

COURRIERS ARBITRES :

Mr SEGURA Romain : Pris note, changement adresse.
Mr PLATEL Yoann : Indisponibilité pour la saison

prochaine.

Mr AZIB Yousri : Ressort de la Commission du Statut de L'Arbitrage.

Mr THOMET Jean : Ressort de la Commission du Statut de L'Arbitrage.

Mr NIBBIO René : Pris note, merci à toi.

Mr ARFAOUI Hedi : Rapport match finale coupe Isère U17.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 27 JUIN 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC,

EXCUSE : DENECHERE Gilles, MONTMAYEUR Marc

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

Candidature Délégation pour la saison 2017-2018 :

en vue de renfort pour sa commission : la commission de délégation recherche des délégué(e)s pour la saison prochaine. Toute candidature sera étudiée, Date limite de candidature : 31 juillet 2017. Merci d'envoyer vos candidatures à la commission

Profil : connaissance des règlements, relationnel, connaissance informatique obligatoire (tablette et traitement de texte), disponibilité le week-end.

Rapports recus : BALDINO Cataldo, MORE Claude, CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yoan, BOULORD Jean Marc



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 27/06/2017

Présent(e)s: J. Issartel, Annie Brault, Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COURRIERS

ARTAS CHARANTONNAY, RUY MONTCEAU, FORMAFoot B V, CLAIX

COUPE U15F / U18F

COUPE U15F

Finale : le 24 juin à ST MARCELLIN

NIVOLAS – G F 38 2 / 0

CHAMPIONNAT A 11

Composition de la poule D1 pour la saison 2017 / 2018

NIVOLAS 2, GROUPEMENT FEMININ TARENTOISE, VOIRON- MOIRANS, G F38 3, VER SAU, VOUREY, BOURBRE, RO-CLAIX, GRESIVAUDAN, MISTRAL

En cas de vacance VALLEE DU GUIERS serait promu

CHAMPIONNAT A 8

D1

VEZERONCE HUERT, DOMENE, L C A FOOT, VALMONTAISE, LA SURE, CORBELIN, RUY MONTCEAU, SASSENAGE, LA BATIE MONTGASCON, ARTAS CHARANTONNAY

Le Président

Jacques ISSARTEL

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 27 JUIN 2017

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI – Xavier ROCHETTE.

ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

L'Assemblée Générale d'été du District aura lieu **vendredi 30/06/2017 à 19h00 au Stade des Alpes à Grenoble** (émargements à partir de 17h30). Tous les clubs doivent être représentés par le président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club, mais le président peut donner son pouvoir à un membre licencié dans son club (18 ans révolus au 30/06/2017).

BILAN SAISON 2016-2017

Sous réserve d'homologations des résultats ou de procédures en cours.



FINALES DES COUPES FOOT ENTREPRISE

Les finales des coupes foot entreprise se sont déroulées les vendredis 09 et 16 juin 2017 au stade René Perrouault à Champ-sur-Drac où le club de l'U.S. JARRIE-CHAMP nous a très aimablement accueillis. Les 8 équipes finalistes, leurs dirigeants, joueurs, supporters et supportrices, ainsi que les membres de la Commission Foot Entreprise remercient la commune de Champ-sur-Drac pour le prêt de leurs installations sportives et remercie le club de l'U.S. JARRIE-CHAMP et ses bénévoles pour leur organisation, leur participation active et leur totale disponibilité. MERCI à son président Didier GASPARUTTO et à toute son équipe pour leur contribution au très bon déroulement de nos compétitions. Nos remerciements sont également adressés à la Commission des Arbitres et aux arbitres. MERCI à André SERVE, président de la Commission des Arbitres, Fernand RODRIGUES, désignateur, et aux arbitres René NIBBIO, Mikaël NIBBIO, Kamel ANAR AKDIM, Mejdî GZADRI, Georges HAGLI et Huseyin COBAN, pour leur contribution à la bonne réussite de nos finales. MERCI à Jean-Paul BERT, photographe officiel du District, pour sa présence aux 2 soirées et sa gentillesse. Les photos des finales seront visibles sur le site du District. La Commission aura également noté et apprécié les présences de Janick LOUIS, Marc MALLET, Marc MONTMAYEUR, Gérard BOUAT et Franck AGACI, membres du Comité de Direction du District.

Coupe de l'Isère à 11 (09/06/2017, 20h45).

AIR LIQUIDE – CLUB DEFENSE VARGES : 1 - 0 (1 - 0).

Arbitre : Kamel ANAR AKDIM, assisté de René NIBBIO et Mikaël NIBBIO.

Buteur : Jérôme COSTA (10^{ème}) pour Air Liquide.

Coupe de l'Isère René Laffond (16/06/2017, 20h45).

ASPTT 3 SIFAC – ASPTT 4 SFI : 2 - 1 (0 - 1).

Arbitre : Mejdî GZADRI, assisté de Georges HAGLI et Huseyin COBAN.

Buteurs : Armel Petit MEBIENE ENGOHANG (52^{ème}) et Joris ARANEGA (70^{ème}) pour ASPTT 3 Sifac, Jérémie ALBA (13^{ème}) pour ASPTT 4 SFI.

Coupe de l'Isère à 8 (09/06/2017, 19h15).

CEA 3 GRENOBLE – LES METROPOLITAINS 1 : 6 - 7 (3 - 4).

Arbitre : René NIBBIO.

Buteurs : Lucas MONTARIOL (3), Kevin CHAPPUIS, Xavier MONTARIOL et Philippe PIERRE pour CEA 3 Grenoble, Christophe LAUTIER, Jonathan DEGAS, Anthony GUGLIELMI, Mounir GHERBAA, Mohammed TEMAM (2) et Djamal DJEBABLIA pour Les Métropolitains 1.

Coupe de l'Isère Repêchage à 8 (09/06/2017, 19h15).

LES ANCIENS DE L'ACREE – LES METROPOLITAINS 2 : 14 - 3 (8 - 1).

Arbitre : Mikaël NIBBIO.

Buteurs : Anthony PUGLIA (3), Gary PUGLIA (5), Jean-Luc AUREILLES, Nicolas TOMAS, François GUILLAUME et David LOPEZ (3) pour Les Anciens de l'ACREE; Guillaume TRIVIN (2) et Boudjemaa KHELFAOUI pour Les Métropolitains 2.

CHALLENGES DU FAIR-PLAY

Challenge très disputé, que ce soit pour le foot à 11 ou pour le foot à 8. La Commission note le très bon classement des nouvelles équipes à 11 (1^{ère} et 2^{ème}), félicite toutes les équipes pour leur comportement et encourage toutes les équipes à continuer la saison prochaine dans cet état d'esprit.

Fair-Play, foot à 11

1. ASPTT 4 SFI (19 pts). 2. ASPTT 3 Sifac, CD Varcès, CEA 1 ST (17 pts). 3. ASPTT 2 ST, CEA 2 (13 pts).

Fair-Play, foot à 8

1. Energie Sports (13 pts). 2. CEA 3 Grenoble (12 pts). 3. Les Anciens de l'ACREE (11 pts).

RECAPITULATIF CHAMPIONNAT ENTREPRISE FOOT à 11, Poule EXCELLENCE

Championnat à 11 Classement Final 2016-2017	Pts	MATCHES											BUTS			Air Liquide	CEA 2 Grenoble	CEA 1 ST	ASPTT 4 SFI	CD Varcès	ASPTT 1 La Poste	GSE	ASPTT 3 Sifac	ASPTT 2 ST	Belledonne
		J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.											
		GF	GP	PF	PP	Pts																			
1. AIR LIQUIDE	59	16	0	14	1	0	1	1	0	0	0	44	15	+ 29	-	0-3	2-1	3-1	1-0	3-0	2-0	4-2	3-F	FG>	
2. CEA 2 Grenoble	55	16	0	13	0	0	0	3	0	0	0	69	17	+ 52	2-3	-	1-2	7-0	0-1	5-0	9-0	4-0	4-0	2-1	
3. CEA 1 ST	47	16	0	10	0	0	1	5	0	0	0	52	29	+ 23	0-1	2-5	-	0-3	3-1	7-0	3-2	5-2	3-2	FG>	
4. ASPTT 4 SFI	38	15	1	8	0	0	0	7	1	0	0	42	41	+ 1	2-7	2-5	2-5	-	2-3	3-2	2-1	8-2	2-1	2-3	
5. CD Varcès	34	14	2	7	0	0	3	4	0	0	4	40	25	+ 15	2-2	1-2	1-7	NJ	-	4-0	1-1	10-2	8-1	FG>	
6. ASPTT 1 La Poste	31	16	0	5	0	0	0	11	0	0	0	25	48	- 23	0-1	2-4	0-2	2-5	0-5	-	3-2	3-5	3-0	NJ	
7. GSE	27	14	2	4	0	0	1	9	0	0	0	21	33	- 12	0-2	1-3	4-2	1-3	NJ	0-3	-	3-0	NJ	1-4	
8. ASPTT 3 Sifac	26	16	0	3	0	0	2	11	1	0	0	30	64	- 34	1-4	2-9	2-2	F-F 0-3/3-0	1-1	0-1	0-3	-	8-2	2-4	
9. ASPTT 2 ST	14	15	1	0	0	0	0	15	1	0	0	15	72	- 57	1-6	1-6	1-8	2-7	0-2	2-6	0-3	2-3	-	FG>	
10. Belledonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2-4	<FG	1-4	NJ	2-2	<FG	<FG	<FG	5-0	-	
Vérifications	327	69	3	64	1	0	4	66	3	0	4	338	344	- 6	Résultats des matches										

RECAPITULATIF CHAMPIONNAT ENTREPRISE FOOT à 8, Poule EXCELLENCE

Championnat à 8 Classement Final 2016-2017	Pts	MATCHES											BUTS			Métropolitains 1	Anc. de l'ACREE	CEA 3 Grenoble	Métropolitains 2	Energie Sports 1	Fasson	Comm SMH 1	Comm SMH 2		
		J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.											
		GF	GP	PF	PP	Pts																			
1. LES MÉTROPOPLITAINS 1	32	8	2	8	1	0	0	0	0	0	0	64	29	+ 35	-	NP	4-2	8-2	NP	6-5	FG>	NJ			
2. Les Anciens de l'ACREE	24	9	1	5	1	0	0	4	0	0	0	51	45	+ 6	5-15	-	7-4	4-8	8-7	6-2	FG>	NJ			
3. Cea Grenoble 3	21	10	0	4	1	0	1	5	2	0	0	34	34	0	F-3	F-3	-	4-5	3-3	7-1	FG>	NJ			
4. Les Métropolitains 2	19	9	1	3	0	0	1	5	0	0	0	40	55	- 15	3-9	10-11	0-2	-	NP	9-3	NJ	FG>			
5. Energie Sport 1	15	8	2	3	0	0	2	3	0	0	4	44	44	0	6-8	5-4	8-9	6-6	-	4-2	FG>	FG>			
6. Fasson	15	10	0	2	0	0	0	8	1	0	0	35	61	- 26	6-11	4-3	F-3	8-7	4-5	-	FG>	FG>			
7. Communaux SMH 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<FG	NJ	<FG	<FG	<FG	NJ	-	<FG>			
7. Communaux SMH 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<FG	<FG	<FG	<FG	<FG	<FG	NJ	-			
Vérifications	126	27	3	25	3	0	2	25	3	0	4	268	268	0	Résultats des matches										

RECAPITULATIF COUPES DE L'ISERE FOOT à 11

Coupe à 11 Poule A Saison 2016-2017		Pts	MATCHES				BUTS			Air Liquide	CEA 1 ST	ASPTT 4 SFI	ASPTT 1 La Poste	ASPTT 2 ST
			J	G	N	P	p.	c.	diff.					
1.	Air Liquide	14	4	3	1	0	13	2	+ 11					
2.	CEA 1 ST	13	4	3	0	1	23	8	+ 15	1-2				
3.	ASPTT 4 SFI	9	4	1	2	1	9	10	- 1	1-1	3-6			
4.	ASPTT 1 La Poste	8	4	1	1	2	8	11	- 3	0-3	2-4	3-3		
5.	ASPTT 2 ST	4	4	0	0	4	2	24	- 22	0-7	1-12	0-2	1-3	
6.	Belledonne	0	0	0	0	0	0	0	0	1-0	<FG	NJ	4-2	5-2
Vérifications		48	20	8	2	8	55	55	0	Résultats				

Coupe à 11 Poule B Saison 2016-2017		Pts	MATCHES				BUTS			CD Varcos	CEA 2 Grenoble	ASPTT 3 Sifac	GSE
			J	G	N	P	p.	c.	diff.				
1.	CD Varcos	14	4	3	1	0	18	4	+ 14				
2.	CEA 2 Grenoble	11	4	2	1	1	12	5	+ 7	1-1			
3.	ASPTT 3 Sifac	10	4	2	0	2	7	17	- 10	1-9	0-5		
4.	GSE	10	4	2	0	2	8	7	+ 1	1-4	4-2	0-1	
5.	Les Anciens de l'ACREE	4	4	0	0	4	4	16	- 12	1-4	0-4	3-5	F-3
Vérifications		49	20	9	1	9	49	49	0	Résultats			

Coupe de l'Isère, Foot Entreprise à 11

1/2 finales. Air Liquide - CEA 2 Grenoble : 2 - 2, 5 tirs au but à 4. CD Varcos - CEA 1 ST : 8 - 2.

Finale. Air Liquide - CD Varcos : 1 - 0.

Coupe de l'Isère, René Laffond (Repêchage Foot Entreprise à 11)

1/2 finales. ASPTT 4 SFI - GSE : 2 - 0. ASPTT 3 Sifac - ASPTT 1 La Poste : 5 - 3.

Finale. ASPTT 4 SFI - ASPTT 3 Sifac : 1 - 2.

RECAPITULATIF COUPES DE L'ISERE FOOT à 8

Coupe à 8 Poule A Saison 2016-2017		Pts	MATCHES				BUTS			Energie Sports	Les Anciens de l'ACREE	Métropolitains 2
			J	G	N	P	p.	c.	diff.			
1.	Energie Sports	8	2	2	0	0	9	6	+ 3			
2.	Les Anciens de l'ACREE	5	2	1	0	1	7	8	- 1	3-5		
3.	Métropolitains 2	2	2	0	0	2	6	8	- 2	3-4	3-4	
4.	Communaux SMH 1	0	0	0	0	0	0	0	0	NJ	<FG	<FG
Vérifications		15	6	3	0	3	22	22	0	Résultats		

Coupe à 8 Poule B Saison 2016-2017		Pts	MATCHES				BUTS			Métropolitains 1	CEA 3 Grenoble	Fasson
			J	G	N	P	p.	c.	diff.			
1.	Métropolitains 1	8	2	2	0	0	15	11	+ 4			
2.	CEA 3 Grenoble	5	2	1	0	1	13	9	+ 4	3-6		
3.	Fasson	2	2	0	0	2	11	19	- 8	8-9	3-10	
4.	Communaux SMH 2	0	0	0	0	0	0	0	0	<FG	<FG	<FG
Vérifications		15	6	3	0	3	39	39	0	Résultats		

Coupe de l'Isère, Foot Entreprise à 8

1/2 finales. Energie Sports - CEA 3 Grenoble : 4 - 6. Métropolitains 1 - Les Anciens de l'ACREE : 12 - 5.

Finale : CEA 3 Grenoble - Métropolitains 1 : 6 - 7.

Coupe de l'Isère Repêchage, Foot Entreprise à 8

1/2 finales. Métropolitains 2 - Energie Sports : 6 - 4. Fasson - Les Anciens de l'ACREE : 2 - 7.

Finale : Métropolitains 2 - Les Anciens de l'ACREE : 3 - 14.

RECAPITULATIF COUPE DE L'ISERE FUTSAL-ENTREPRISE

Coupe Futsal-Entreprise Saison 2016-2017		Pts	MATCHES				BUTS			Belledonne	CEA 2 Grenoble	Energie Sports
			J	G	N	P	p.	c.	diff.			
1.	Belledonne	8	2	2	0	0	10	5	+ 5			
2.	CEA 2 Grenoble	8	2	2	0	0	8	3	+ 5	(5-7)		
3.	Energie Sports	1	2	0	0	2	4	9	- 5	3-6	1-3	
3.	CEA 1 ST/Grenoble	1	2	0	0	2	4	9	- 5	2-4	2-5	(7-8)
Vérifications		18	8	4	0	4	26	26	0	Résultats		



Coupe de l'Isère Futsal-Entreprise

Finale 3^{ème} place. Energie Sports – CEA 1 ST/Grenoble : 8 - 7.

Finale : Belledonne – CEA 2 Grenoble : 7 - 5.

PALMARES 2016-2017

sous réserve d'homologations des résultats ou de procédures en cours.

Championnat, Foot à 11 poule Excellence. Champion : AIR LIQUIDE.

Championnat, Foot à 8 poule Excellence. Champion : METROPOLITAINS 1.

Coupe de l'Isère, Foot à 11. Vainqueur : AIR LIQUIDE. Finaliste : CLUB DEFENSE VARCES.

Coupe de l'Isère René Laffont. Vainqueur : ASPTT 3 SIFAC. Finaliste : ASPTT 4 SFI.

Coupe de l'Isère, Foot à 8 : Vainqueur : METROPOLITAINS 1. Finaliste : CEA 3 GRENOBLE.

Coupe de l'Isère, Foot à 8 Repêchage. Vainqueur : LES ANCIENS DE L'ACREE. Finaliste : METROPOLITAINS 2.

Coupe de l'Isère, Futsal-Entreprise : Vainqueur : BELLEDONNE. Finaliste : CEA 2 GRENOBLE.

Challenge du Fair-Play, Foot à 11 : Vainqueur : ASPTT 4 SFI.

Challenge du Fair-Play, Foot à 8 : Vainqueur : ENERGIE SPORTS.

Challenge du Mérite, Foot à 11 : Vainqueur : ASPTT 2 ST.

Challenge du Mérite, Foot à 8 : Vainqueur : LES ANCIENS DE L'ACREE.

SAISON 2017-2018

La réunion d'avant-saison est prévue mardi 12 septembre 2017 à 19h00 au siège du District.

Tous les membres de la Commission Foot Entreprise vous souhaitent d'excellentes vacances.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 27/06/2017



Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL :

Celle-ci se déroulera le 30/06/2017 au stade des Alpes à Grenoble.

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,

Le représentant direct du Club est le Président du dit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Pour plus de renseignements, voir le site du DIF.



INFO

Les clubs intéressés pour la formation : **Module Futsal Découverte**

La commission technique du District de la LOIRE vous propose un module Futsal découverte le vendredi 7 juillet 2017 à Andrézieux. Inscriptions disponibles sur le site du District de la Loire

Pour plus de renseignements voir page d'accueil du District de la LOIRE, ou contacter Mr Didier ROUSSON CTF de la Loire.

Afin de répondre aux obligations d'encadrement des équipes futsal évoluant au niveau régional la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football propose un module futsal perfectionnement du 17 au 19 aout 2017 à Cournon d'Auvergne.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent en téléchargeant le bulletin d'inscription.

Condition d'accès : être titulaire du module futsal découverte

En savoir plus sur <http://rhone-alpes.fff.fr/cg/8600/www/index.shtml#9d6RyKV83VRvwYT1.99>

DESCENTE DE LIGUE :

Pont de claix Futsal 2 et Futsal Isle d'Abeau 1

MONTE EN LIGUE :

Racing Club Alpin Futsal 1.

DESCEND EN FUTSAL D2 :

Rives Futsal 1 et Club Martinérois Futsal 2.

MONTE EN FUTSAL D1 :

Racing Club Virieu Futsal 1.



REUNION DE FIN DE SAISON DU 23/06/2017 À 18H30 AU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL :

Merci aux clubs présents lors de cette réunion.

La date de la réunion obligatoire d'avant saison vous sera communiquée sur le PV de la semaine prochaine.

NOUVELLES APPELLATIONS POUR LES CHAMPIONNATS FUTSAL DE DISTRICT POUR LA SAISON 2017/2018 :

Excellence devient Futsal D1.

Promotion d'Excellence devient Futsal D2.

Les poules de Futsal D1 et Futsal D2 paraîtront sur le PV du 06/07/2017.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 27 JUIN 2017

Présents : MM. BOULORD, CHAMBARD, PINEAU

Excusé(s) : MME STAËS, MM. BONO, MARTIN, SEGHIER, REPELLIN, VITTONI, ROBIN

RECIDIVE CLUBS

Attendu l'article 39.15 des règlements du DIF :

Les équipes suivantes n'ont pas effectué les formations demandées.

Ces équipes **sont rétrogradées dans la division inférieure dans laquelle elles doivent évoluer pour la saison 2017/2018.**

MISTRAL : U19 (1^{ère} DIVISION) et U17 (1^{ère} DIVISION)

A.J.A. VILLENEUVE : seniors 2 (3^{ème} DIVISION) et U15 (1^{ère} DIVISION).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°252 : DOMARIN 3 / CROSSEY – U13 – CHALLENGE U13 FESTIVAL REPECHAGE – FINALE - MATCH DU 24/06/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CROSSEY pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de DOMARIN évoluant en NIVEAU 1, POULE D et en NIVEAU 2, POULE F.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 10 matchs, 2 joueurs à 8 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CROSSEY pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

Après vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de DOMARIN.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Les dernières rencontres officielles contre ECBF et COMMELLE ont eu lieu le 10/06/2017.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier



électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°253 : GRESIVAUDAN 2 / VALLEE DU GUIERS 2 - U13 – CHALLENGE FESTIVAL ISERE – FINALE - MATCH DU 24/06/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DU GUIERS pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de GRESIVAUDAN évoluant en NIVEAU 1, POULE A.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 11 matchs, 1 joueur à 10 matchs, 1 joueur à 9 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DU GUIERS pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de GRESIVAUDAN.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre SEYSSINS a eu lieu le 10/06/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de GRESIVAUDAN pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VALLEE DU GUIERS évoluant en NIVEAU 1, POULE B.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brulé.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de GRESIVAUDAN pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de VALLEE DU GUIERS.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre VAREZE a eu lieu le 10/06/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°254 : BAJATIERE / BALMES NORD ISERE 3 – U15 – COUPE ISERE U15 à 8 – FINALE - MATCH DU 24/06/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BAJATIERE pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de BALMES NORD ISERE évoluant en 1^{ère} DIVISION, POULES D et G.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 16 matchs, 1 joueur à 13 matchs, 1 joueur à 11 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BAJATIERE pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de BALMES NORD ISERE.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST GEOIRE EN VALDAINE et contre L'ISLE D'ABEAU ont eu lieu le 10/06/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

RAPPEL- Article - 25 : la coupe U15 à 8 des R.G. du D.I.F.

Elle est organisée en fonction du nombre d'équipes inscrites dans des conditions définies en début de compétition.

Un club engageant une équipe à 11 et une à 8 ne peut utiliser dans les équipes à 8 que 2 joueurs ayant fait plus de 5 matchs en championnat avec la ou les équipes à 11.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).



N°255 : BOURGOIN 2 / SEYSSINET 3 - U17 – COUPE ISERE REPECHAGE – FINALE - MATCH DU 24/06/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SEYSSINET pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de BOURGOIN évoluant en HONNEUR LIGUE.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

2 joueurs à 10 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SEYSSINET pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de BOURGOIN.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST PRIEST a eu lieu le 28/05/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BOURGOIN pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SEYSSINET évoluant en PROMOTION DE LIGUE, POULE C et en EXCELLENCE.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 18 matchs, 1 joueur à 15 matchs, 1 joueur à 10 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BOURGOIN pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de SEYSSINET.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre GPT JEUNES EPINE a eu lieu le 23/04/2017 et contre ECHIROLLES, le 10/06/2017.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier

électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°256 : ECHIROLLES 2 / ISLE D'ABEAU - U17 – COUPE ISERE M. MICHELET – FINALE - MATCH DU 24/06/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de L'ISLE D'ABEAU pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES évoluant en PROMOTION DE LIGUE, POULE C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 18 matchs, 1 joueur à 8 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de L'ISLE D'ABEAU pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre CLUSES-SCIONZIER a eu lieu le 28/05/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

(Clubs débiteurs de plus de 75 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Nous vous rappelons que vous devez être à jour de trésorerie **avant** l'Assemblée Générale du 30 Juin 2017.

Sans règlement de votre part, vous ne pourrez pas participer aux votes à l'AG et pas vous engager pour la saison 2017-2018.

SASSENAGE	MAHORAISE	GENDARMERIE
QUATRE MONTAGNES	AJFC	BELLEDONNE MEYLAN
VILLENEUVE AJA	GUINEENS ISERE	COMMUNAUX SMH
GRENOBLE DAUPHINE	VOIRON MOIRANS	ASIG
ST MAURICE L'EXIL	O. DE VILLEFONTAINE	PLANET PHONE 38
BELLEDONNE GRESIVAUDAN	MOIRANS FC	RIVOIS FUTSAL
TURCS DE MOIRANS	FROGES	ACREE
VIE ET PARTAGE	FUTSAL MARTINEROIS	BRAGA
PASSINS	ETOILE FUTSAL FONTAINE	

TRESORERIE LIGUE RÉUNION DU 12 JUIN 2017

En vertu de l'article 17 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 15/06/2017. En cas de non régularisation de leur situation, les clubs ci-dessous se verront bloquer la saisie des demandes de licence à compter du 19 Juin 2017.

504823 U.S. LA MURETTE	580756 EGALICITE
520296 ABBAYE US GRENOBLE	580788 A.J. FOOTBALLEURS CHASSE S/ RHONE
525338 U.S. VIZILLOISE	581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE
533035 A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	581082 F. CL. DE BREZINS
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	581085 FUTSAL OLYMPIQUE DU GRANIER
537039 C.S. DE FARAMANS	581454 F. C. VOIRON MOIRANS PAYS VOIRONNAIS
538654 U.S. STE ANNE TRAMOLE	581943 A. S. TURQUOISE
539465 MISTRAL F.C. GRENOBLE	582053 R.C. VIRIEU FUTSAL
544257 VETERANS F.C. SILLANS	590490 C. MARTINEROIS DE FUTSAL
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX	590492 ETOILE FUT SALLE CLUB
550079 ESP. F. ST CLAIROIS	611006 C.S.A. GENDARMERIE GRENOBLE
550477 FUTSAL C. PICASSO	611524 F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDON
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	614499 CTE SOCIAL DES EMPL.MUNICIPAUX
551011 U. S. BELLEDONNE GRESIVAUDAN	663904 AS INTER-ENTREPRISES GRESIVAUDAN
552916 MAISON DES HABITANTS FUTSAL	663919 KEROSINE F. C.
553080 A. DES OUVRIERS TURCS A MOIRANS	681077 A. S. FASSON
554487 NORD ISERE FUTSAL	681566 PLANET PHONE 38
563523 L'ETOILE ROUSSILLONNAISE FUTSAL	781983 ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
563869 FUTSAL JEUNESSE CLUB STEPHANOIS	848046 F. SALLE O. RIVOIS
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE	

Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36 des RS de l'ex-Ligue Rhône-Alpes de Football.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean Louis PINEAU



COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 27 JUIN 2017

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B. Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Rappel : « 17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie. »

En conséquence de quoi les équipes devant participer au tirage du 04/07/17 dont la situation financière ne seraient pas en règle seront exclues du tirage et remplacées par un repêché.

U13

Date butoir des pré-engagements Niveau 1 et 2 le 21/08/2017. Passée cette date les équipes seront automatiquement versées en niveau 3

Date butoir niveau 3 le 18/09/2017

U15 A 11

Montées, descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus- malus paru au PV 346, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Descentes de ligue : SEYSSINS 1 / SEYSSINET 1

Montée en ligue : GROUPEMENT SUD DAUPHINE

Descentes en U15 D2 : (promotion d'excellence) SEYSSINET 2/FC BOURGOIN 3 / TOUR SAINT CLAIR 1/ NIVOLAS 1/VALLÉE GRESSE 1

Montées en U15 D1 : (excellence) DOMARIN 1/ MOS 3 RIVIERES 1/ GIERES 1/ FC2A 1

U17

Date butoir des saisies des pré-engagements sur footclubs U17 D1 (Excellence) D2 (Promotion d'Excellence) le 24 Juillet au-delà de cette date aucun engagement ne sera possible sur footclubs, il faudra faire une demande écrite et selon disponibilité la commission sportive fera en sorte d'intégrer les équipes dans les compétitions concernées

Montées, descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus- malus paru au PV 346, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Descentes de ligue : La Murette, Manival, Vallée du Guiers, Seyssinet

Montée en ligue : Bourgoin 2



Descentes en U17 D2 : (promotion d'excellence) : Seyssinet 2, Echirolles 2, Rachais, La Murette 2, Seyssins 1, Charvieu-Chavagneux

Montées en U17 D1 : (excellence) : Vallée de la Gresse, Isle d'Abeau, Gières

Descentes en U17 D3 : (1^{er} Division) : Sassenage, Crolles 2, Sud Isère, Jarrie-Champ, St André le Gaz, Isère Rhodanienne, MOS/3R, Lauzes, Seyssins 2

Montées en U17 D2 : (Promotion d'Excellence) : Rives, Chirens, Reventin, Voreppe, Vézeronce-Huert

Suite à la décision de la commission des Règlements PV N°347 du 22 Juin Récidive Club Mistral ne peut accéder à la D2

U19

Date butoir des saisies des pré-engagements sur footclubs U19 D1 (Excellence) le 24 Juillet

Montées, Descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus- malus paru au PV 346, à la parution du challenge de la Sportivité et du Fair Play, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Descente de ligue : Aucune

Montée en ligue : ECHIROLLES

Descentes en D2 (Promotion d'Excellence) : MOS-3RIVIERES, EYBENS 2, RACHAIS

Montées en D1 (Excellence) : CROLLES, VALLEE DU GUIERS, SEYSSINS 1

SENIORS

RAPPEL A L'ATTENTION DES CLUBS SAISON 2017/2018

Il est demandé aux clubs de bien respecter les dates limites pour leurs engagements par footclubs, à savoir :

D'excellence à 2^e division (D1 à D4) : 3 juillet

3^e division (D5) : 21 août

4^e division (D6) : 4 septembre

Faire aussi par footclubs vos desiderata concernant les demandes d'alternance ou jumelage, sinon elles ne pourront pas être prises en compte.

Au-delà de ces dates aucun desiderata ne pourra être effectué sur footclubs, il faudra alors faire une demande écrite.

Correction sur les Montées / Descentes :

1^o Division : Martinerois 2 est rétrogradé en 2^o Division (D4)

2^o Division : Tunisien SMH monte en 1^o Division (D3)

3^o Division : La Bourbre monte en 2^o Division (D4), O.N.Dauphiné 3 **est maintenu** en 3^o Division (D5)

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire

J. Chambard